



Des maux pour le dire...mais à qui le dire?

Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation sont en mouvement historique depuis 4 mois pour réclamer :

- la revalorisation statutaire au même titre que les autres agents de l'Administration Pénitentiaire
- l'égalité de traitement des Assistants de Services Sociaux dans le calcul de leur retraite
- un renforcement des ressources humaines dans les SPIP,
- la suppression de la pré-affectation de la prochaine promotion des CPIP,
- l'accès à la catégorie A pour les CPIP.

Sans droit de grève du fait de notre statut, la Direction de l'administration pénitentiaire menace ses agents de sanctions pour travail non fait ou mal fait.

Comment alors se rendre audible ?

Comment notre administration justifie-t-elle nos conditions de travail et d'accueil du public ?

Ne peut-elle être sanctionnée pour son travail mal fait ?

Sur Lorient :

- 4 bureaux d'entretien pour 19 CPIP en Milieu Ouvert,
- 3 bureaux d'entretien pour 8 CPIP en Milieu Fermé,

Qui est responsable du peu de temps accordé au public ?

- Une surcharge de dossiers et le non-remplacement des départs en congés maternité ou arrêts maladie ?

Qui est responsable de la gestion du flux et non d'une prise en charge adaptée aux personnes ?

- Une absence d'Assistant Social et de Psychologue pour les commissions pluridisciplinaires.

Qui est responsable de notre isolement professionnel ?

- Une organisation peu visible par nos partenaires et concitoyens.

Qui est responsable des disparités selon les terrains ?

L'administration pénitentiaire nous muselle et veut nous faire porter la responsabilité du travail mal fait.

Quand assumera-t-elle sa responsabilité par rapport à nos conditions de travail et à notre désarroi dans lequel elle nous laisse ?

La Cour des Comptes la pointe pourtant du doigt dans son dernier rapport et se fait l'écho des éléments suivants :

- « Une charge de travail pour les SPIP mal évaluée et répartie »,

- _ « Un encadrement qui peine à se mettre en place et ne dispose pas de bons outils de pilotage »
- _ Un logiciel d'application limité et carencé,
- _ « Une expertise limitée des Directions Interrégionales du fait d'une moindre connaissance du Milieu Ouvert »,
- _ « Des pratiques souvent empiriques et des outils parfois inadaptés »,
- _ « Des CPIP confrontés à de lourdes responsabilités » et soumis à un rythme soutenu de réformes,
- _ « Des programmes collectifs insuffisamment professionnalisés »,
- _ « **Une prise en charge lacunaire des personnes condamnées** ».

Le vendredi 03 juin, les personnels su SPIP de Lorient syndiqués et non-syndiqués réunis en assemblée générale ont décidé de la poursuite du mouvement et décidé des modalités d'actions suivantes :

- Information du public par la distribution de tracts, par la sollicitation des médias,
- Le retour systématique à notre hiérarchie des dossiers incomplets,
- Rapport systématique en cas d'impossibilité matérielle de recevoir le public,
- Présence devant la Direction Interrégionale de Rennes le 09/06 lors du rassemblement des SPIP.

Des mots pour le dire et réclamer une reconnaissance statutaire et les moyens des ambitions de qualité.

Pour la CGT Insertion et Probation
Interco Justice
Myriam LECARPENTIER

Pour le SNEPAP-FSU
Jeannine LELANDAIS

Pour CFTD
Franck GENOUEL

S.P.I.P 56 – 9 rue Jules Legrand – 56100 LORIENT